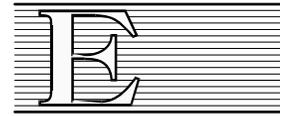




**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CFSSD/7/Min/2
11 août 2011

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Réunion ministérielle de la Conférence préparatoire
régionale africaine à la Conférence des Nations Unies
sur le développement durable (Rio+20)

Addis-Abeba (Éthiopie)
24-25 octobre 2011

**CONCERTATION AU NIVEAU MINISTÉRIEL SUR
L'OBJECTIF ET LES THÈMES DE RIO+20**

I. CONTEXTE

1. En décembre 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur la tenue d'une Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en 2012 au Brésil. Les objectifs de Rio+20 sont de susciter un engagement politique renouvelé dans le domaine du développement durable, d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à ce jour et les lacunes à combler dans la mise en œuvre des conclusions des importantes réunions sur le développement durable, ainsi que de relever les nouveaux défis en la matière. La Conférence sera consacrée aux deux thèmes suivants: L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable.

2. Faisant partie intégrante de la préparation de l'Afrique à Rio+20, la Conférence préparatoire régionale africaine est organisée conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD), en partenariat avec les communautés économiques régionales (CER), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Département des affaires économiques et sociales (DAES) du Secrétariat de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La Conférence comprendra une réunion des experts qui se tiendra du 20 au 22 octobre 2011 et un débat ministériel qui aura lieu les 24 et 25 octobre 2011.

3. La Conférence constituera un forum au plus haut niveau politique pour débattre des objectifs et des thèmes de Rio+20 ainsi que d'autres sujets importants pour l'Afrique afin d'aboutir à un consensus sur les principales priorités et préoccupations du continent en vue de les exprimer de façon pertinente et de s'assurer qu'elles seront reflétées de manière adéquate dans les conclusions de la Conférence de Rio+20.

4. Le débat ministériel sera organisé afin de fournir une orientation politique sur les objectifs et thèmes de Rio+20 en vue d'enrichir la Déclaration consensuelle africaine à Rio+20 et le projet de résolution sur la Déclaration à soumettre à l'examen du Sommet de l'Union africaine prévu en janvier 2012. Ce débat bénéficiera aussi des recommandations de la réunion des experts afin d'orienter les discussions en plénière sur les différents sujets au programme.

II. STRUCTURE DU DÉBAT MINISTÉRIEL

5. Le débat ministériel comprendra trois séances plénières sur les objectifs et thèmes de Rio+20.

6. Chaque séance sera ouverte par le modérateur qui invitera l'expert désigné à faire une brève présentation d'au plus 15 minutes sur les principaux résultats et conclusions de la réunion des experts sur les sujets pertinents afin d'orienter le débat ministériel.

7. Ensuite, le modérateur invitera la personnalité éminente et le ministre à prendre la parole pendant 20 minutes chacun. Une personne de la société civile et un représentant du secteur privé réagiront également pendant 15 minutes chacun.

8. Après les interventions, le modérateur invitera les participants à poser des questions aux membres du panel.

9. Un expert désigné par les participants à la réunion des experts fera office de rapporteur.

III. DIRECTIVES

Directives à l'intention des modérateurs

10. Le modérateur présidera la séance de la concertation au niveau ministériel qui lui a été assignée afin de s'assurer de la bonne conduite des discussions. En particulier, le modérateur:

- a) Présentera le sujet de la séance, le thème et les objectifs;
- b) Présentera les membres du panel et l'expert désigné pour faire la présentation;
- c) S'assurera que le présentateur et chaque membre du panel respectent le temps alloué;
- d) Facilitera les interventions des participants tout en s'assurant qu'elles sont pertinentes par rapport au sujet discuté;
- e) Résumera les présentations et les discussions à la fin de la séance.

Directives à l'intention des présentateurs

11. Le présentateur, désigné par la réunion des experts, fera une présentation de 15 minutes sur les principales conclusions des experts. En particulier, il/elle:

- a) Résume les sujets importants débattus par les experts et leurs principales recommandations soumises à l'examen au débat ministériel ; et
- b) Soulève les questions clés de la réunion des experts qui orienteront les membres du panel et les discussions qui s'en suivront.

Directives à l'intention des membres des panels

12. L'Éminente personnalité et le Ministre auront 20 minutes chacun pour intervenir sur les sujets de la session alors que les représentants de la société civile et du secteur privé auront 20 minutes chacun. Les membres du panel sont invités à :

- a) Donner leurs points de vue sur les sujets discutés ;
- b) Réagir aux principales conclusions et recommandations de la réunion des experts telles que présentées par l'expert désigné;
- c) Recommander les principaux messages de politique qui doivent être contenus dans la Déclaration de consensus.

Directives à l'intention des rapporteurs

13. Le rapport sera fourni en version électronique et sous format papier et contiendra les informations suivantes dans l'en-tête du rapport.

- a) Titre de la séance
- b) Lieu et heure
- c) Nom des orateurs, titres et organisations ; et
- d) Nom des intervenants, titres et organisations

14. Les rapports couvriront les aspects suivants:

- a) Résumé des principaux points soulevés durant la présentation et les discussions
- b) Principaux domaines de consensus
- c) Principaux points de controverse, y compris un résumé des points de vue divergents

- d) Principales recommandations et messages de politiques soulevés
- e) Synthèse établie par le modérateur

IV. PROGRAMME DE LA CONCERTATION AU NIVEAU MINISTÉRIEL

15. Les séances seront organisées comme suit:

Lundi 24 octobre 2011

- 11 heures – 13 h 30 Débat ministériel sur les progrès de la mise en œuvre des engagements relatifs au développement durable et nouveaux défis;
- 15 heures – 16 h 30 Débat ministériel sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et l'élimination de la pauvreté; et cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable
- 16 h 30 – 16 h 45 Pause
- 16 h 45 – 17 h 45 Débat ministériel sur l'économie verte dans le cadre du développement durable et l'élimination de la pauvreté; et cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable (suite)

Mardi 25 octobre 2011

- 9 heures – 11 heures Débat ministériel sur les moyens de mise en œuvre: Comblers les lacunes et retards

V. MODÉRATEURS ET MEMBRES DES PANELS

Première séance: Progrès de la mise en œuvre des engagements relatifs au développement durable et nouveaux défis

16. M. Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention pour la lutte contre la désertification, sera le modérateur de la discussion sur les progrès de la mise en œuvre des engagements relatifs au développement durable et les nouveaux défis. Un expert désigné par les participants à la réunion des experts fera office de rapporteur.

Membres du panel

	Progrès en matière de mise en œuvre des engagements relatifs au développement durable et	Les nouveaux défis
Ministre	Mme Sherry Ayittey, Ministre de l'Environnement, de la Science et Technologie, Ghana	
Ministre		<ol style="list-style-type: none"> 1. M. James Musoni, Ministre du Gouvernement local, bonne gouvernance, Développement des communautés, et des affaires sociales 2. M. Immanuel Ngatjizeko, Ministre du travail et du bien-être social, Namibie
Secteur privé		M. Kebour Ghenna Directeur exécutif de "Pan African Chamber of Commerce and Industry", Addis Ababa, Ethiopie
Société civile	Mme Lucy Mullenkei Directrice exécutive de "Indigenous Information Network" au Kenya	

Deuxième séance: L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; et cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable

17. M. Yoshiteru Uramoto, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), sera le modérateur de la discussion sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; et cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable. Un expert désigné par les participants à la réunion des experts fera office de rapporteur.

Membres du panel

	Économie verte	Cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable
Personnalité éminente		M. Nikhil Seth, Directeur de la Division du développement durable au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU M. Tiémoko Sangaré Ministre de l'environnement et de l'assainissement Bamako (Mali)
Ministre	M. Wycliffe A. Oparanya, MP Ministre d'État au Plan Nairobi (Kenya)	
Secteur privé	M. Dotun Ajayi Africa Business Roundtable Bureau pour l'Afrique de l'ouest	
Société civile		Mme Marlene Laros Conseillère, Politique et Stratégie: ICLEI Secretariat Afrique Le Cap (Afrique du Sud)

Troisième séance: Les moyens de mise en œuvre: Comblent les lacunes et les retards

18. M. Brice Lalonde, Sous-Secrétaire Général, Coordinateur Exécutif pour Rio+20, sera le modérateur de la discussion sur le thème: Moyens de mise en œuvre: combler les lacunes et les retards. Un expert désigné par les participants à la réunion des experts fera office de rapporteur.

Membres du panel

Personnalité éminente	M. Aly Abou Sabaa Banque africaine de développement
Ministre	H.E. Hlangusemphi Dlamini Ministre du plan et développement économique, Swaziland
Secteur privé	Mr. Stanford Mwakasonda Corporate Climate Change Specialist, Engen Petroleum Ltd, South Africa
Société civile	Mme Edith Madela-Mntla Directrice ICSU Bureau régional pour l'Afrique